

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 14
Nbre de procurations : 01
Nbre de membres votants : 15
Date de convocation : 20 Juin 2023
Date de publication : 04 juillet 2023

SEANCE DU : VINGT-SIX JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Vice-Présidente : Mme Frédérique DRAY
Secrétaire : Mme Delphine BERNARDOT

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, BUSSIÈRE Pierrette, CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle, GRUET Justine
MM. DRUET Timothée, GOMET Nicolas, CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy, GAGNOUX Jean-Baptiste

Excusés avec procuration de vote :

M. CUINET Jean-Pierre à Mme DRAY Frédérique

Excusée sans procuration de vote :

Mme DEJEUX Jacqueline
Mme GIROD Isabelle

N : 26.06.23.24

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU SERVICE FACTURIER

En octobre 2019, la Ville de Dole, La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le CCAS de la Ville de Dole, le Syndicat Mixte INNOVIA, le Syndicat Mixte de la Grande Tablee et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Jura ont créé un service facturier.

L'objet de ce service facturier dénommé « SFACT » est d'optimiser la chaîne de la dépense en mutualisant les moyens humains des collectivités et de la DDFIP.

Dans l'article 2 de la convention constitutive du SFACT, le périmètre géographique pourra être étendu à d'autres collectivités avec une étude préalable. L'intégration du syndicat mixte Doubs-Loue dans le SFACT se fera à compter du 1^{er} Janvier 2023, à effectif constant.

Par ailleurs, au titre de l'avenant n°1 à la convention constitutive du 2 Juillet 2019, il est prévu de fixer la date de l'extension du périmètre fonctionnel du SFACT aux travaux portant sur la chaîne des recettes.

Ainsi, l'article 3 de la convention constitutive – périmètre fonctionnel du service facturier est modifié comme suit : « Après expertise conjointe, les parties ont décidé que le SFACT se chargera de traiter, à partir du 1^{er} janvier 2023, les opérations portant sur les recettes telles que détaillées dans l'article 3 de la convention constitutive. Ces opérations porteront sur les avances de fiscalité, dotations, subventions et participations reçues ainsi que les autres recettes facturées aux usagers particuliers, entreprises et autres entités publiques. »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'extension du périmètre fonctionnel aux travaux portant sur la chaîne des recettes au sein du service facturier dénommé SFACT à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** le Président du CCAS à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du SFACT.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

* Sous-préfecture ; * C.C.A.S. (2) ; * Direction des Ressources Humaines ; * Trésorerie Principale ; * Direction des Finances ; * Syndicat Mixte Doubs-Loue

Pour extrait certifié conforme.
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Frédérique DRAY





Service Facturier (SFACT) de Dole

AVENANT n° 1

à la convention constitutive du 2 juillet 2019

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD), représentée par M. Jean-Pascal FICHERE, président,

La commune de Dole, représentée par M. Jean-Baptiste GAGNOUX, maire

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dole, représenté par M. Jean-Baptiste GAGNOUX son Président,

Le Syndicat Mixte de la Grande Tablée, représenté par Mme Nathalie JEANNET, sa Présidente,

Le Syndicat Mixte INNOVIA, représenté par M. Jean-Pascal FICHERE, président,

Le Syndicat Mixte Doubs Loue, représenté par M. Etienne CORDIER, président,

ET

Le service de gestion comptable (SGC) de Dole, représenté par Mme Patricia FLEURY, responsable du SGC de Dole, ci-après désigné « le service de gestion comptable »

ET

La Direction départementale des Finances publiques du Jura, représentée par M. Jean-Luc BLANC, directeur départemental

Ensemble désignées par « les parties »,

PREAMBULE

La communauté d'agglomération du Grand Dole, la commune de Dole, le CCAS de Dole, le syndicat mixte INNOVIA, le syndicat mixte de la Grande Tablée – et la trésorerie du Grand Dole (devenue le SGC de Dole), avec le soutien de la direction départementale des finances publiques du Jura ont souhaité moderniser l'organisation des chaînes de dépenses et de recettes en créant un service facturier (SFACT) :

Les objectifs assignés sont notamment :

- l'optimisation de la chaîne de la dépense en harmonisant et en mutualisant les bonnes pratiques, en simplifiant les procédures d'exécution des dépenses notamment sur les contrôles redondants ordonnateur-comptable ;
- la maîtrise des délais de paiement en lien avec la trésorerie des collectivités et établissements ;
- l'amélioration de la qualité du mandatement ;
- la professionnalisation de la comptabilité et le développement de l'expertise en soutien aux services gestionnaires ;
- la participation à une meilleure visibilité pour les fournisseurs du suivi des factures et de leur règlement ;
- la fluidification de la chaîne de la recette avec pour corollaire une amélioration du taux de recouvrement ;
- l'amélioration de la qualité de la base tiers ordonnateur ;
- l'amélioration de la qualité comptable ;
- la contribution à la fiabilisation des comptes des collectivités et établissements partenaires et notamment à la certification des comptes de la communauté d'agglomération du Grand Dole.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le SFACT de Dole intervient essentiellement sur la chaîne de la dépense en réalisant les prestations prévues à l'article 3 de la convention constitutive.

Cet avenant à la convention constitutive a pour objet :

- D'étendre le périmètre géographique du SFACT en ajoutant aux collectivités membres une nouvelle collectivité à partir du 1^{er} janvier 2023 à savoir le Syndicat Mixte Doubs Loue, place de l'Europe 39100 DOLE (SIREN 200008365),
- De fixer la date de l'extension du périmètre fonctionnel du SFACT aux travaux portant sur la chaîne des recettes.

En conséquence, la convention constitutive est complétée par cet avenant n°1 sur les points suivants :

- L'article 2 de la convention constitutive – Périmètre géographique du service facturier

A compter du 1er janvier 2023, le Syndicat Mixte Doubs-Loue est intégré aux collectivités et établissements publics locaux, membres constituants du SFACT et bénéficiant de ses prestations telles que détaillées dans l'article 3 « Périmètre fonctionnel du service facturier »

L'article 3 de la convention constitutive - Périmètre fonctionnel du service facturier

Après expertise conjointe, les parties ont décidé que le SFACT se chargera de traiter, à partir du 1^{er} janvier 2023, les opérations portant sur les recettes telles que détaillées dans l'article 3 de la convention constitutive. Ces opérations porteront sur les avances de fiscalité, dotations, subventions et participations reçues ainsi que les autres recettes facturées aux usagers particuliers, entreprises et autres entités publiques.

Fait à Dole, en 8 exemplaires, le 12/12/2022.

Le Président de la CA du
Grand Dole

Jean-Benoît FICHERE

Le Maire de Dole,

Jean-Baptiste
GAGNOUX

Le Président du Syndicat
Mixte de la Grande
Tablée

Nothaciel
JENNET

Le Président du Syndicat
Mixte INNOVIA

Jean-Benoît FICHERE

Le Président
du Syndicat Mixte
Doubs-Loue,



Le Président,

Etienne CORDIER

Le Président du CCAS de
Dole,

Jean-Baptiste
GAGNOUX

Le responsable du service
de gestion comptable de
Dole,

Patrice FLEURY

Le directeur
départemental des
finances publiques du
Jura

M. Jean-Luc BLANC